

Madame la Députée,

Ainsi que vous le savez, je place l'aide aux victimes d'infractions pénales parmi les priorités de l'action du Gouvernement. Plus de 170 associations œuvrent quotidiennement à la prise en charge de ces victimes. Or, nombreuses sont celles qui sont, aujourd'hui, dans une situation de précarité financière qui compromet la pérennité de leurs actions.

Madame Christiane TAUBIRA, Garde des sceaux, Ministre de la justice, a décidé une augmentation substantielle, dès 2013, du soutien financier qui leur est apporté par le ministère de la justice afin de permettre la généralisation des bureaux d'aide aux victimes dans les tribunaux – bureaux tenus par les associations partenaires du ministère. Cependant, ces efforts doivent s'inscrire dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques qui concernent l'ensemble des ministères et autres acteurs publics.

La mission que je souhaite vous confier consistera à recenser l'ensemble des sources de financement dont bénéficient les associations d'aide aux victimes, à examiner les coûts auxquels elles doivent faire face, et à me faire toutes propositions utiles qui permettraient de consolider la situation financière de ces structures.

À cet effet, vous examinerez toutes les propositions ou pistes de travail permettant de diversifier le financement des structures d'aide aux victimes et d'optimiser leur intervention, en étudiant notamment les différentes pistes proposées par les associations ainsi que celles tracées par la Cour des comptes dans son rapport de 2012, « *la politique d'aide aux victimes d'infractions pénales* ».

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Christiane TAUBIRA, Garde des sceaux, Ministre de la justice.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Jean-Marc AYRAULT

Monsieur Nathalie NIESON
Députée
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP